

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN PRATIQUÉ AU QUÉBEC

**Mémoire présenté à la Commission des institutions de
l'Assemblée nationale du Québec**

par Jean Breton

Montréal, mai 2002

Introduction

Bien que le gouvernement du Canada soit presque totalement indépendant du mode de gouverner de sa mère patrie, en l'occurrence, l'Angleterre, il reste que son mode de scrutin, majoritaire uninominal à un tour, est un héritage qui laisse à l'électorat canadien un goût amer de la valeur de notre démocratie. En effet, même l'Angleterre est en faveur d'une innovation pour son mode de scrutin depuis 1997. Ainsi, nous verrons pourquoi il serait bon de remettre en question l'efficacité de notre modèle d'élection en portraiturant notre mode de scrutin ainsi que certaines de ses qualités et défauts, et en proposant d'autres modes de scrutin plus avantageux que le nôtre.

La triste réalité du scrutin québécois (Problématique)

À la suite de certains résultats dévoilés concernant le pourcentage de sièges obtenus par le parti au pouvoir par rapport à la proportion du vote populaire qu'il a obtenu, il en devient une normalité de se questionner sur l'efficacité de notre système électoral par sa capacité de représenter proportionnellement les membres à la chambre des représentants en fonctions du nombre de votes qu'ils ont obtenus. Par exemple, si nous considérons le tableau suivant, la déficience de notre mode de scrutin est bien portraituree, en ce qu'il révèle l'écart entre le pourcentage de sièges alloués au parti qui gouverne par rapport à la proportion de voix qu'il a obtenues.

Année	Voix %	Sièges %	Écart
1998	43	61	18
1994	45	62	17
1989	50	74	24
1985	56	81	25
1981	49	66	17
1976	41	64	23
1973	65	93	38
1970	46	67	21
1966	41	52	11
1962	56	64	8
1960	51	54	3

Gouvernement élu des 11 dernières élections québécoises¹

Comme le révèle le tableau de la page 3, on voit bien qu'à chaque élection depuis 1960, « le gouvernement élu ait obtenu un pourcentage de sièges supérieur au nombre de voix »². Mais ces faits, puisqu'ils invalident les votes de la populations du Québec, nous

¹ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

² O'Neil, Brian. *Les systèmes électoraux*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, service de recherche, 1993.

poussent à un questionnement plus sérieux concernant la légitimité des partis politique au pouvoir. Ne s'agit-il pas d'une fausse majorité du soutien populaire lorsqu'un gouvernement obtient une majorité de sièges à la chambre des représentants, malgré une minorité de voix. De plus, à deux reprises depuis 1960, l'opposition officielle a obtenu plus de voix que le parti formant le gouvernement en place. Ainsi, certains calculs démontrent que le gouvernement majoritaire dirigeait malgré la volonté d'une minorité d'individus. En ce sens, il n'est plus question, pour les divers partis politiques luttant pour accéder au pouvoir, d'obtenir la majorité du soutien populaire, mais bien d'obtenir davantage de députés que ses opposants. Cette élection des députés, bien que le nombre d'électeurs soit sensiblement le même dans les 125 circonscriptions de notre province, n'est malheureusement pas représentative du pourcentage du vote populaire obtenu par les partis politiques et de leur représentation à la chambre basse. Pour en venir à une conclusion cohérente, nous verrons donc le fonctionnement de notre système électoral, ses avantages ainsi que ses inconvénients.

Notre mode de scrutin *uninominal majoritaire à un tour* demande aux électeurs de voter pour un seul représentant d'un seul parti politique. Il en est ainsi dans toutes les circonscriptions de notre province. Une juste représentation proportionnelle des représentants n'est donc pas la priorité de notre mode de scrutin. Les candidats sont ainsi élus dans les circonscriptions s'ils obtiennent une majorité simple des votes. Cependant, un parti qui obtiendrait 20% du vote populaire dans l'ensemble des circonscriptions ne se voit pas assuré d'avoir 20% de sièges car il n'est pas dit qu'il a réussi à faire élire 20% des députés du territoire.

Ce mode de scrutin comporte par contre plusieurs avantages. Premièrement, il est très simple dans le sens où il est question pour l'électeur de choisir entre deux partis qui aspirent au pouvoir. L'électeur ne se voit donc pas tout confus lorsqu'il se retrouve devant son bulletin de vote.

Deuxièmement, notre système fait en sorte que les partis extrémistes ne se retrouvent pas à la chambre des représentants, car ils ne réussissent quasiment jamais à faire élire un député. Une place est, dans une certaine mesure, impossible, prohibée, pour un parti politique qui prône une idéologie extrémiste. Troisièmement, les électeurs élisent en premier lieu un représentant et non pas le parti politique lui-même. De plus, des candidats indépendants peuvent se faire élire, ce qui encourage la distinction particulière des régions aux intérêts divers. Le lien entre l'électeur et le représentant se solidifie et ce dernier se voit responsable des ambitions de l'électorat qui l'a mené à la chambre.

Malgré ces qualités favorables à une démocratie propre d'elle-même, notre mode de scrutin comporte trop de désavantages pour qu'il se vaille le titre de juste et équitable envers l'électorat. En premier lieu, le scrutin majoritaire uninominal à un tour est très désavantageux pour les partis minoritaires en ce qu'il les prive, tout comme il empêche les partis extrémistes d'accéder à la chambre des représentants, d'une représentation juste et proportionnelle des voix qu'ils ont obtenues. « Par exemple, l'ADQ lors des dernières élections québécoises de 1998 a obtenu près de 12% du suffrage populaire mais a obtenu moins de 1% des sièges à l'assemblée nationale. »³ Il en est de même pour

³ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

le parti conservateur qui a obtenu près de « 19% du suffrage populaire mais qui s'est vu alloué 1%, tout aussi insignifiant qu'il puisse paraître, à la Chambre des Communes »⁴.

De plus, les minorités sont trop souvent non-représentées à l'assemblée car les candidats qui se présentent dans les diverses circonscriptions présentent un profil qui attire un soutien de la majorité de l'électorat de la circonscription en question, nuisant ainsi à la représentativité de l'intérêt des minorités distinctes. Il faudrait donc pouvoir assurer à ces minorités un moyen de se faire entendre...

Ensuite, puisque nous sommes une société où la représentation des femmes est égale à celle des hommes, il serait donc logique que le nombre de représentantes soit égal au nombre de représentants, ce qui n'est pas le cas. Dans les pays où règne le scrutin majoritaire à un tour, seulement 11% des parlementaires sont des femmes alors que sous des systèmes de représentation proportionnelle, les femmes occupent 20% des sièges parlementaires. Bien qu'on soit encore loin d'une représentation équitable 50/50, on voit quand même une marge de différence entre notre système qui se veut quelque peu injuste pour les femmes et un système de représentation proportionnelle qui alloue, d'après ces chiffres, une plus grande place aux femmes au sein de la Chambre des représentants..

Mais il y a pire. Dans un pays où la démocratie et la justice sont les lignes directrices qui dirigent le parti au pouvoir, il est anormal de pouvoir affirmer que le vote d'un individu est inutile et insignifiant. En effet, si un électeur en faveur d'un parti A doit voter dans une circonscription étant un soit disant « château fort » du parti B, le vote

⁴ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

du partisan du candidat A n'aura aucune influence dans la proportion de représentation de son parti, en effet, son vote est annulé.

Bien que les désavantages soient encore multiples, il s'agit maintenant de voir en quoi un autre mode de scrutin serait plus représentatif des volontés de l'électorat. Par exemple, le scrutin plurinominal à un tour se voit plus juste pour les différents électeurs aux volontés diverses. En effet, les électeurs des différentes circonscriptions, lorsqu'ils iraient voter, auraient plus d'un choix de candidat par parti, et devraient voter pour autant de candidat qu'il y aurait de bulletins de vote, ce qui lui permettrait de voter pour des candidats du même parti ou encore de voter pour des candidats de partis différents, selon son gré.

Mais il existe encore certaines failles à ce mode de scrutin, ce qui nous a poussé à déterminer un scrutin qui serait encore plus conforme aux volontés du peuple. Effectivement, en plus de comprendre les mêmes désavantages du scrutin majoritaire uninominal à un tour, l'écart entre le pourcentage de soutien populaire obtenu par un parti peut-être plus que considérable si un grand nombre d'électeurs électeur utilise tous ses votes pour un seul et même candidat.

Il existe également le système de représentation proportionnelle qui assure une exactitude du pourcentage de sièges alloués à un parti en fonction de la proportion de voix qu'il a obtenues. Mais ce système comporte également de nombreux désavantages qui nous poussent à nous interroger sur son efficacité par rapport à notre système : est-il plus juste que le nôtre et a-t-il autant d'avantages que notre scrutin?

Un système électoral pour le Québec :

Considérant les failles désobligeantes de notre mode de scrutin, il est important de garder dans l'optique qu'il faut garder un système électoral simple et accessible qui encouragerait un plus grand nombre de citoyens à participer aux élections ainsi qu'à s'intéresser à la vie politique du Québec. Il s'agirait donc, pour résoudre la déficience de notre système électoral, d'adopter la fusion de deux modes électoraux qui favoriserait l'intérêt de la population. Effectivement, en fusionnant notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour avec le système de représentation proportionnelle, il en résulterait un système mixte où l'élection des représentants se ferait en deux étapes : premièrement, le premier bulletin de vote des électeurs, étant structuré selon les normes du mode majoritaire uninominal à un tour, servirait pour l'élection de 50% des députés. La seconde moitié de la Chambre serait élue selon le système de représentation proportionnelle et viendrait en quelque sorte équilibrer les inégalités faites aux partis minoritaires. La représentativité des partis serait donc plus juste dans la mesure où les résultats des deux scrutins agiraient réciproquement comme régulateur de leurs résultats respectifs, très sensiblement comme le mode de scrutin allemand. Cependant, il s'en différencierait en ce que la régularisation des votes serait faite de part et d'autre, contrairement à la représentation proportionnelle personnalisée qui, par le scrutin de représentation proportionnelle uniquement, régularise les votes de l'électorat. De plus l'importance des députés régionaux n'est pas négligée. « Les électeurs auraient deux bulletins de votes et pourraient exercer leur choix sur deux fronts : au niveau de leur

circonscription régionale et au niveau national.⁵ Il s'agit d'un juste milieu entre deux modes de scrutin qui viserait à réduire les désavantages de ces deux systèmes électoraux. De plus, en plus de réduire les possibilités de monopole politique pour le parti au pouvoir, et qu'il gouverne selon son bon gré bien que l'opinion nationale se modifie, on laisse, avec un système mixte, plus de chance aux petits partis, de se faire une place au sein de l'assemblée nationale, ce qui assure une opposition concrète face au parti détenant le pouvoir. Ce système est très semblable à la représentation proportionnelle personnalisée qui est en vigueur en Allemagne. Ainsi, on assurerait à l'électorat qu'ils votent « pour la représentation équitable au Canada.⁶

En conclusion, bien que la description du mode de scrutin que nous proposons soit brève, il s'agit quand même d'un scrutin qui représente, selon bien des politologues, le mieux les volontés de l'électorat. Bien que le bulletin de vote soit quelque peu plus complexe, nous estimons avantageux un potentiel changement de notre mode d'élection. Encore bien des analyses tentent de rendre parfait un mode de scrutin mais, comme a essayé de le faire Marc-André Bédard⁷ au début des années 1980, nous voyons qu'il y a des limites à l'élaboration d'un système électoral parfait. Effectivement, ses aspirations à une représentation proportionnelle régionale, ayant vu le jour en 1983, n'ont jamais été considérées sérieusement par l'électorat qui se situe de plus en plus loin de sa propre politique nationale. C'est donc en valorisant les avantages d'un système mixte qu'on

⁵ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

⁶ <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

⁷ **Bédard, Marc-André.** *La proportionnelle régionale: un nouveau système électoral.* Québec: Ministère des communications, 1983.

pourrait espérer rendre plus impliqué l'électorat de notre province, ce qui donnerait sans l'ombre d'un doute une certaine dynamique à notre vie politique.

Bibliographie

1- **Cotteret, Jean-Marie.** *Les systèmes électoraux.* Paris: Presses universitaires de France, 1970.

2- **O'Neil, Brian.** *Les systèmes électoraux.* Ottawa: Bibliothèque du Parlement, Service de recherche, 1993.

3- **Bogdanor, Vernon.** *Proportional Representation: Which System?* London, U.K.: The Electoral Reform Society, 1992.

4- **Farrell, David M.** *Comparing Electoral Systems.* London: Prentice Hall/Harvester Wheatsheaf, 1997.

5- **Bédard, Marc-André.** *La proportionnelle régionale: un nouveau système électoral.* Québec: Ministère des communications, 1983.

6- <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

7- <http://www.fairvote.com/>